



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° AU-19-083
L'ASSOCIATION A K ENTREPOT POUR EN DATE DU 22 FEVRIER 2019
L'ORGANISATION DE DEUX
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LE 23
MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association A k Entrepôt, représentée par Monsieur Jean-Yves Rebourgeard, dont le siège social est situé 89, boulevard Prigent – 22 000 Saint-Brieuc – pour l'organisation de deux représentations du spectacle « en UN éclat », le samedi 23 mars 2019, dont le coût total est fixé à 3 781,12 € (trois mille sept cent quatre vingt un euros et douze centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association a k entrepôt, représentée par Monsieur Jean-Yves Rebourgeard, dont le siège social est situé 89, boulevard Prigent – 22 000 Saint-Brieuc – un contrat de cession pour l'organisation de deux représentations du spectacle « en UN éclat », le samedi 23 mars 2019, dont le coût total est fixé à 3 781,12 € (trois mille sept cent quatre vingt un euros et douze centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190222-lmc1H6055H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/02/2019
Date de Publication : 22/02/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190222-lmc1H6055H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/02/2019
Date de Publication : 22/02/2019